



CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2021 compte-rendu sommaire

Le 14 juin 2021, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 7 juin 2021, s'est réuni en séance publique à Vitré, sous la présidence d'Isabelle Le Callennec, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Votants (dont 1 pouvoirs) : 31

Etaient présents (voix délibératives) :

Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Danielle MATHIEU, Monsieur Christophe LE BIHAN, Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Fabrice HEULOT, Madame Anne BRIDEL, Monsieur Jean-Yves BESNARD, Madame Vanessa ALLAIN, Madame Marie-Cécile TARRIOL, Monsieur Michel PERRET, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Isabelle DUSSOUS, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Gontran PAILLARD, Madame Caroline PICHOT MALIN, Monsieur Daniel NGOSONG, Madame Marie-Noëlle MORFROISSE, Monsieur Gilles GUILLON, Madame Cécile BESNARD, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Carine POUESSEL, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Nicolas KERDRAON, Madame Nadège LE FLOCH

A donné pouvoir

Monsieur Philippe MAIGNAN représenté(e) par Madame Danielle MATHIEU

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Nicolas MIJOULE, Madame Catherine DELHOMMEL

Considérant que le quorum est atteint, Madame Isabelle Le Callennec, Maire de VITRÉ déclare la séance ouverte.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES

DC_2021_124 : Désignation du Secrétaire de séance

Madame le Maire soumet la désignation de Monsieur B. Linne comme secrétaire de cette séance à l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_125 : Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire depuis la séance du Conseil municipal du 17 mai 2021

Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire, depuis la séance du conseil municipal du 17 mai 2021, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par délibérations n°2020_075 du 25 mai 2020 :

Numéro acte	Date	Objet
2021_105 F. Heulot	10.05.2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre la ville de Vitré et l'association Société des courses de Vitré pour l'exploitation de l'hippodrome lors des courses hippiques des 15 et 16 mai et des 12 et 13 juin 2021.
2021_106 A. Lemercier	10.05.2021	Avenant n°1 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le nécessaire déséquilibre des choses », conclu avec l'association Les Anges au plafond, relatif au report de la programmation dudit spectacle en date du 25 mai 2021.
2021_107 A. Lemercier	10.05.2021	Contrat de prestation artistique conclu avec l'association L.A PROD pour l'organisation de 5 spectacles de première partie du Festival « Parlez-moi d'humour » édition 2021, organisé du 2 au 30 juillet, dans les débits de boissons du centre historique de Vitré, pour un montant de 5 800,00 €.
2021_108 A. Lemercier	14.05.2021	Avenant n°1 au contrat de mise à disposition de salle avec indemnisation de frais conclu avec la Compagnie TEKNAI pour le spectacle « Désaxé » pour un report de la programmation dudit spectacle au 1 ^{er} juin 2021.
2021_109 P. Lapause	18.05.2021	Marché d'étude pour l'aménagement du boulevard de Chateaubriand – Phase esquisse, avant-projet et permis d'aménager – conclu avec le Cabinet Blanc et Duché Conseils, sis à Paris (75012) pour un montant maximum de 40 000 € HT dont 33 200 € HT pour la présente tranche ferme (tranche optionnelle : Accompagnement de la collectivité dans l'exécution des travaux)
2021_110 P. Lapause	18.05.2021	Marché pour l'installation d'un système de sonorisation et de vidéoprojection au Pôle aménagement conclu avec la société Digitalis France, sise à Cesson-Sévigné, pour un montant de 5 867,64 € HT.
2021_111 P. Lapause	19.05.2021	Marché pour la valorisation numérique de la maquette architecturale du château attribué à la société Art Graphique, sise à La Plaine Saint Denis (93), pour un montant de 33 955,00 € HT comprenant la gestion de projet, le développement de l'application, la création des reconstitutions 3D, la fourniture et la préparation du matériel ainsi que la formation et la maintenance du logiciel.
2021_112 A. Lemercier	17.05.2021	Avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Do l'enfant Do » conclu avec l'association Les productions Nid de coucou relatif à la reprogrammation de 6 représentations du 19 au 21 mai, annulées en mesure des raisons sanitaire.
2021_113 I. Le Callennec	20.05.2021	Suppression de la régie d'avances pour assurer la rémunération des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ».
2021_114 I. Le Callennec	20.05.2021	Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès à la salle de musique et pour les inscriptions à une « Master classe ».
2021_115 A. Lemercier	20.05.2021	Demande de subvention auprès de la DRAC pour la numérisation d'un fonds d'archives composé d'anciens journaux vitréens dont le coût estimatif est évalué à 6 102,00 €.
2021_116 I. Le Callennec	26.05.2021	Suppression de la régie d'avances pour l'acquisition de petites fournitures, de matériels spécifiques et de prestations liées à l'organisation des manifestations su service Communication (peu d'activité de la régie).
2021_117 I. Le Callennec	26.05.2021	Suppression de la régie d'avances pour l'acquisition de petites fournitures et produits alimentaires pour les animations du service «EPODE » (peu d'activité de la régie).
2021_118 I. Le Callennec	27.05.2021	Convention de mise à disposition du site du Monastère Saint-Nicolas par l'Association Intersociale 35 (AIS 35) au profit de la Ville de Vitré, du 7 juin 2021 au 6 juin 2022, à titre gracieux.
2021_119 P. Lapause	27.05.2021	Marché de travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture de l'école élémentaire Jean Guéhénno - Lot n°2 : Système MOB et bardage – conclu avec l'entreprise SCOP, sise à Bréal-sous-Montfort, pour un montant forfaitaire de 452 514,00 € HT.

2021_120 P. Lapause	27.05.2021	Marché de travaux de rénovation thermique et d'étanchéité en toiture de l'école élémentaire Jean Guéhénno - Lot n°1 : Etanchéité – conclu avec l'entreprise LIMEUL, sise à Servon sur Vilaine (35), pour un montant forfaitaire de 90 866,72 €HT.
2021_121 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°1 : Démolition/gros oeuvre – conclu avec l'entreprise Marse Construction, sise à Saint-Aubin du Cormier (35), pour un montant forfaitaire de 31 231,88 € HT.
2021_122 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°2 : Charpente bois – conclu avec l'entreprise POTEL, sise à Balazé, pour un montant forfaitaire de 23 591,05 € HT.
2021_123 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°3 : Couverture métallique Bardage métallique - conclu avec l'entreprise TOURNEUX, sise à Vitré, pour un montant forfaitaire de 79 205,03 € HT.
2021_124 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium – conclu avec l'entreprise RENOUX, sise à Argentré du Plessis, pour un montant forfaitaire de 4 338,00 € HT.
2021_125 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°5 : Menuiseries intérieures – conclu avec l'entreprise RENOUX, sise à Argentré du Plessis, pour un montant de 6 231,00 € HT.
2021_126 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°6 : Cloisons sèches – conclu avec l'entreprise BREL, sise à Lécousse (35), pour un montant forfaitaire de 3 424,15 € HT.
2021_127 P. Lapause	28.05.2021	Marché de Travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°7 : Peinture – conclu avec l'entreprise THEARD, sise à Vitré, pour un montant forfaitaire de 5 580,17 € HT.
2021_128 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°8 : Electricité – conclu avec l'entreprise PERRINEL, sise à Argentré du Plessis, pour un montant forfaitaire de 11 858,07 € HT.
2021_129 P. Lapause	28.05.2021	Marché de travaux de reconstruction de la recyclerie « Partage Entraide Vitréais » - Lot n°9 : VRD – conclu avec l'entreprise Travaux publics de Bretagne, sise à Vitré, pour un montant forfaitaire de 11 675,50 € HT.
2021_130 A. Lemerrier	28.05.2021	Saison culturelle 2021-2022 – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Thomas VDB s'acclimate », conclu avec le société de production Ruq Spectacles, pour une diffusion le 12 mars 2022 et un montant de 9 495,00 € TTC
2021_131 I. Le Callennec	01.06.2021	Avenant à la régie d'avances « Menues dépenses Service général » afin d'augmenter le montant maximum de l'avance.
2021_132 P. Lapause2	01.06.2021	Marché de prestations de nettoyage du centre de vaccination de Vitré conclu avec la société ARCADE, sise à Puteaux (92), pour un montant forfaitaire mensuel de 2 078,40 € HT, ce jusqu'au 31/12/2021 au plus tard.
2021_133 A. Lemerrier	01.06.2021	Saison culturelle 2020-2021 – Avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « POMME » conclu avec la société de production UNI-T-SAS relatif à la reprogrammation du spectacle au 18 juin 2021.
2021_134 P. Léonardi	03.06.2021	Location de locaux sis au RDC de l'immeuble situé au 47-49 rue de Paris à Vitré auprès du Centre hospitalier de Vitré, pour une durée de 3 ans et un loyer annuel de 9 000 €, en vue de reloger les syndicats d'organisations sociales de Vitré.
2021_135 P. Léonardi	04.06.2021	Convention de mise à disposition d'un appartement situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 26, avenue Le Gonidec de Traissan à Vitré au profit de la famille GHAROYAN-SMOYAN, à compter du 4 juin 2021 et jusqu'à l'expiration de l'expiration du délai fixé dans la décision d'obligation de quitter le territoire français dont elle a été destinataire.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce compte-rendu.

Le Conseil municipal prend acte.

DC_2021_126 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2021

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020_193 du conseil municipal du 21 septembre 2020 approuvant le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Vitré ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 mai 2021, tel qu'annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_127 : Vallée de Vilaine - Création et composition de la commission extra-municipale "Vallée de Vilaine"

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-2 ;

Vu le périmètre d'étude de la Vallée de Vilaine annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la Commission Logement et Urbanisme en date du 26 mai 2021 ;

Considérant que la Ville de Vitré a engagé une réflexion en vue de préserver et de valoriser la Vallée de Vilaine ;

Considérant qu'il convient de créer une commission extra-municipale « Vallée de Vilaine », instance de réflexion dont le rôle sera de formuler des propositions et d'émettre des avis sur les questions et projets qui lui seront soumis sur tout sujet relatif à l'aménagement, la préservation et la valorisation de la Vallée de Vilaine ;

Considérant que le rôle de cette commission est consultatif ;

Considérant que la durée d'existence de cette commission ne peut excéder celle du mandat municipal en cours ;

Considérant qu'il est proposé la composition suivante :

Isabelle LE CALLENEC	Maire de Vitré, présidente de la Commission
Pierre LEONARDI	Adjoint chargé du logement, de l'urbanisme, du foncier et de la communication institutionnelle
Paul LAPAUSE	Adjoint chargé des finances, de la gestion des systèmes d'information et des marchés publics
Christophe LE BIHAN	Adjoint chargé de la sécurité, des affaires générales et de la jeunesse
Vanessa ALLAIN	Conseillère municipale déléguée à la proximité et à la vie des quartiers
Catherine DELHOMMEL	Conseillère municipale
Caroline PICHOT-MALIN	Conseillère municipale
Pauline SEGRÉTAIN	Conseillère municipale
Carine POUËSSEL	Conseillère municipale
Nicolas KERDRAON	Conseiller municipal
Philippe LECUYER	Services techniques, responsable des espaces verts
Margaux FLOUQUET-SPIERS	Chargée de mission
Arnaud HEINRY	Chargé des affaires foncières et des procédures d'urbanisme
Daniel DUCHÉ	Architecte
Jacques LE LETTY	Association Vitré Tuvalu
Jean-Yves TARABEUX	Association La Gaule Vitréenne
Jean-Pierre LEBRY	Ancien élu municipal, initiateur du projet
Julie BOISSARD	Riveraine de la Vallée de Vilaine
Joachim OLIVRY	Riverain de la Vallée de Vilaine

Considérant que les réunions de cette commission ne seront pas publiques et seront ouvertes uniquement aux personnes expressément invitées par sa présidente ou par l'adjoint chargé de l'urbanisme ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la création de la Commission extra-municipale « Vallée de Vilaine » ;
- d'approuver sa composition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_128 : Site Patrimonial Remarquable - Modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.631-3 et D.631-5 ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Vu le secteur sauvegardé de Vitré créé en 1976, agrandi en 1981 et approuvé en Conseil d'État le 21 décembre 1994, puis modifié le 5 juin 2009, le 16 juin 2014, le 16 février 2016 et le 1^{er} juillet 2019, et mis à jour le 13 octobre 2014 ;

Vu l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) approuvée le 17 décembre 2015, modifiée le 31 août 2020 ;

Vu la délibération n°2018-148 en date du 5 juillet 2018 relative à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) ;

Vu la délibération n°2020-185 en date du 31 août 2020 relative à la composition de la CLSPR ;

Vu l'avis de la Commission Logement et Urbanisme en date du 26 mai 2021 ;

Considérant que la Ville de Vitré est couverte par un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;

Considérant que le SPR est composé :

- du secteur sauvegardé dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est le document d'urbanisme qui couvre le centre historique,
- de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), servitude qui se superpose au plan local d'urbanisme sur la périphérie du centre historique et sur la vallée de Vilaine ;

Considérant que la CLSPR est consultée sur les demandes d'autorisation de travaux au sein du SPR, sur toute affaire dont l'importance ou l'objet pourrait avoir des conséquences bénéfiques ou dommageables sur la gestion générale du SPR ainsi que lorsqu'une évolution du PSMV ou de l'AVAP est envisagée ;

Considérant que la CLSPR est composée :

- du Maire de Vitré, qui préside la CLSPR,
- du Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, ou son représentant,
- du Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC),
- de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),
- d'un collège de représentants du Conseil municipal de Vitré,
- d'un collège de représentants d'associations de protection du patrimoine,
- d'un collège de personnalités qualifiées ;

Considérant que les trois collèges doivent être composés d'un nombre équivalent de membres désignés par le conseil municipal ;

Considérant que pour assurer une représentation équivalente des trois collèges, il est proposé d'ajouter un membre au collège des représentants d'associations de protection du patrimoine ;

Considérant que l'association dénommée « Environnement et patrimoine de Vitré », déclarée le 2 avril 2021 à la sous-préfecture de Fougères, a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, du patrimoine naturel et historique, du paysage et du cadre de vie de l'ensemble du territoire de Vitré Communauté et plus particulièrement celui de la commune de Vitré ;

Considérant qu'il est proposé une nouvelle composition de la CLSPR avec l'intégration d'un représentant de l'association Environnement et patrimoine de Vitré dans le collège des représentants d'associations et modifiant la composition du collège des personnalités qualifiées :

- Membres de droit

- Maire de Vitré, présidente de la Commission
- Préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, ou son représentant
- Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
- Architecte des Bâtiments de France (ABF)

- Représentants du Conseil municipal de Vitré

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Pierre LÉONARDI Adjoint chargé du logement, de l'urbanisme, la mise en sécurité des immeubles menaçants, du foncier et de la communication institutionnelle	Danièle MATHIEU Adjointe chargée de la petite enfance, l'enfance, l'éducation et la restauration municipale
Alexandra LEMERCIER Adjointe chargée de la culture, du patrimoine et des archives	Constance MOUCHOTTE Adjointe chargée du commerce et de l'artisanat, de la publicité et des enseignes, du tourisme
Michel PERRET Conseiller municipal	Marie-Noëlle MORFOISSE Conseillère municipale
Pierre DUFEU Conseiller municipal	Caroline PICHOT-MALIN Conseillère municipale
Nicolas KERDRAON Conseiller municipal	Carine POUESSEL Conseillère municipale

- Représentants d'associations de protection du patrimoine

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Catherine LHOPITAL Vice-présidente de l'Office du Tourisme, Syndicat d'initiative de Vitré	Anthony FOUCHET Président de l'Office du Tourisme, Syndicat d'Initiative de Vitré
Anne-Marie HODEMON Association Vitré Patrimoine	Marie-Antoinette FEUVRIER Association Vitré Patrimoine
Bertrand CORTYL Fondation du Patrimoine, délégué Pays de Vitré	Marcel CADOREL Fondation du Patrimoine
Anne D'ERCEVILLE Association des vieilles maisons françaises	Jacques DE MONCUIT Association des vieilles maisons françaises
Marie GUILLON Association Environnement et Patrimoine de Vitré	Loïc AUBAULT Association Environnement et Patrimoine

- Personnalités qualifiées

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Daniel DUCHÉ Urbaniste	Hélène VALLÉE architecte
Jean-Pierre POTEL Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Edith DURIF Chambre des Métiers et de l'Artisanat
David LEFEUVRE Service Départemental d'Incendie et de Secours	Pascal BERGOT Service Départemental d'Incendie et de Secours
Responsable du service Urbanisme de la Ville de Vitré	Christine ORHANT-JOUAULT Chargée d'opérations d'urbanisme, Ville de Vitré
Matthieu RIVOALLAN Médiateur urbanisme et patrimoine, Ville de Vitré	Thomas GATEL Responsable du service Patrimoine, Ville de

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la nouvelle composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable.

M. Gilles Guillon, Conseiller municipal ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

RESSOURCES HUMAINES

DC_2021_129 : Modification du tableau des effectifs

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant les nécessités des services ;

Considérant que le tableau des effectifs contient des postes vacants, non occupés par des fonctionnaires ou des agents contractuels, qui n'ont pas vocation à être pourvus dans l'avenir et qu'il convient, pour une gestion optimale, de procéder à la suppression de certains postes, sachant, qu'en contrepartie de la suppression de chaque poste, un nouveau poste en adéquation avec les besoins du service a été créé ;

Il vous est proposé les modifications suivantes et la mise à jour du tableau des effectifs :

1/ Nécessités des services :

Direction/service	Création de poste(s)	Nombre de poste(s)	Durée hebdo moyenne/ 35H00	Effet	Motivations / conséquences
Direction éducation, sports, loisirs et affaires générales – service Sports	Cadre d'emploi des adjoints techniques (fonctions : agent technique polyvalent)	1	35h	15/06/2021	- Motivation : vacance d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe (départ d'un agent à la retraite) - Conséquences : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe, 35h/35, au tableau des effectifs après avis du comité technique
Direction solidarités, jeunesse et lien social / RPAM	Adjoint d'animation (Fonctions : animatrice espace jeux)	1	28h	01/07/2021	- Motivation : transfert de la compétence RPAM du CCAS vers la Ville de Vitré
Direction solidarités, jeunesse et lien social / RPAM	Assistant socio-éducatif (Fonctions : animatrice du RAM)	1	28h	01/07/2021	- Motivation : transfert de la compétence RPAM du CCAS vers la Ville de Vitré
Direction éducation, sports, loisirs et affaires générales – Point Formalités	Adjoint administratif (fonctions : agent d'accueil état-civil)	1	35h	01/07/2021	- Motivation : augmentation du temps de travail selon les nécessités des services - Conséquences : suppression d'un poste d'adjoint administratif 30h06/35 au tableau des effectifs après avis du comité technique
Direction éducation, sports, loisirs et affaires générales – service Sports	Adjoint technique (fonctions : agent technique polyvalent)	1	35h	01/07/2021	- Motivation : augmentation du temps de travail selon les nécessités des services - Conséquences : suppression d'un poste d'adjoint technique 28h/35 au tableau des effectifs après avis du comité technique

Direction culture, tourisme et communication / centre culturel parc des expositions	Adjoint administratif (fonctions : assistante administrative des affaires culturelles)	1	35h	01/07/2021	- Motivation : vacance d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe (départ d'un agent pour mutation) - Conséquences : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, 35h/35, au tableau des effectifs après avis du comité technique
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	---	-----	------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2/ Suppressions de postes suivants :

Date d'effet de la suppression	Suppression de poste(s)	Durée hebdomadaire moyenne/ 35H00	Motif	Observations
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35h	Départ d'un agent (mutation)	Création d'un poste d'adjoint technique, 35h/35, service bâtiments, éclairage public, au 15/12/2020 par DCM du 14/12/2020
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35h	Départ d'un agent (retraite)	Création d'un poste du cadre des adjoints techniques, 35h/35, service bâtiments, éclairage public, au 20/04/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint administratif territorial	35h	Départ d'un agent (mutation)	Création d'un poste du cadre des adjoints administratifs, 35h/35, centre culturel, parc des expositions, au 01/10/2020 par DCM du 21/09/2020
01/07/2021	1 agent de maîtrise principal	35h	Départ d'un agent (retraite)	Création d'un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques, 35h/35, centre culturel, parc des expositions, au 01/10/2020 par DCM du 21/09/2020
01/07/2021	1 adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35H00	Départ d'un agent (mutation)	Création d'un poste du cadre des adjoints administratifs, 35h/35, direction des services techniques, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H	Départ d'un agent (mutation)	Création d'un poste d'adjoint technique, 35h/35, service espaces verts et développement durable, au 15/12/2020 par DCM du 14/12/2020
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H	Départ d'un agent (détachement)	Création d'un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques, 35h/35, service espaces verts et développement durable, au 01/10/2020 par DCM du 21/09/2020
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35H00	Départ d'un agent (retraite)	Création d'un poste du cadre d'emploi des agents de maîtrise et grade de technicien, 35h/35, service éducation / restauration au 01/10/2020 par DCM du 21/09/2020
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35H00	Départ d'un agent (retraite)	Création d'un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques, 35h/35, service éducation / restauration au 01/10/2020 par DCM du 21/09/2020
01/07/2021	1 poste du cadre d'emploi d'agent de maîtrise et grade technicien	35H00	Modification du grade suite au recrutement	Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, 35h/35, service éducation / restauration au 01/12/2020 par DCM du 16/11/2020
01/07/2021	1 adjoint administratif	30H06	Départ d'un agent (mutation) et augmentation du temps de travail du poste en fonction des nécessités de service	Création d'un poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs, 35h/35, Point Formalités, au 01/07/2021 par DCM du 14/06/2021
01/07/2021	1 rédacteur	35H00	Modification du grade suite au recrutement	Création d'un poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe, 35h/35, service affaires foncières, urbanisme opérationnel au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021

01/07/2021	1 adjoint technique territorial	28H00	Augmentation du temps de travail d'un agent en fonction des nécessités de service	Création d'un poste d'adjoint technique, 35h/35, service des Sports au 01/07/2021 par DCM du 14/06/2021
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, bâtiments, éclairage public, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 agent de maîtrise	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'agent de maîtrise principal, bâtiments, éclairage public, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	3 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancement de grade	Création de 3 postes d'adjoint techniques territorial principal de 1 ^{ère} classe, centre culturel, parc des expositions, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, centre culturel, parc des expositions, 35h/35, au 26/06/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, centre culturel, parc des expositions, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	28H21	Avancement de grade	Création d'un poste adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, éducation restauration, 28h21/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	31H30	Avancement de grade	Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles, éducation restauration, 31h30/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, éducation restauration, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	2 adjoints techniques territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancements de grade	Création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, espaces verts et développement durable, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancements de grade	Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe, patrimoine et musées, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 brigadier (appellation)	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste de brigadier-chef principal, police municipale, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/07/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, voirie propreté urbaine, 35h/35, au 01/05/2021 par DCM du 19/04/2021
01/09/2021	1 adjoint technique territorial	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe, éducation restauration, 35h/35, au 01/09/2021 par DCM du 19/04/2021
12/09/2021	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, police municipale, 35h/35, au 12/09/2021 par DCM du 19/04/2021
14/12/2021	1 agent de maîtrise	35H00	Avancement de grade	Création d'un poste d'agent de maîtrise principal, pôle espaces publics, 35h/35, au 14/12/2021 par DCM du 19/04/2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

FINANCES

DC_2021_130 : Budget Principal 2021 - Décision modificative n°3

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021_064 du Conseil municipal du 22 mars 2021 relative au vote du budget primitif du budget principal 2021 ;

Vu la délibération n°2021_092 du Conseil municipal du 19 avril 2021 approuvant la décision modificative n°1 et la délibération n°2021_113 du Conseil municipal du 17 mai 2021 approuvant la décision modificative n°2 au budget principal 2021 ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 2 juin 2021 ;

Considérant la proposition de décision modificative détaillée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL 68000				
Chapitre Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
011	61521	Terrain	15 000,00 €	
Scalpage terrain d'honneur (non pris en investissement)				
011	6068	Fournitures	18 000,00 €	
Petits travaux Mille club				
011	6068	Divers	12 994,00 €	
Mise en réserve pour imprévus et pour équilibre de la DM				
023		Virement à la section d'investissement	-45 994,00 €	
Total Fonctionnement			0,00 €	0,00 €
Investissement				
1735	2315	Scalpage terrain	-15 000,00 €	
13	1342	Répartition des amendes de police		60 994,00 €
Suivant notification du 26/05				
0223	2031	Travaux au 5-7 rue d'Embas : changement d'imputation	-10 000,00 €	
45412	32401			10 000,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement		-45 994,00 €
Total Investissement			-25 000,00 €	25 000,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la modification n°3 du budget principal 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_131 : Versement d'une subvention à l'association ALISA 35 en vue de la création d'un reportage sonore au sein de la ville

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 relatif aux subventions versées par les collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention formulée par l'association ALISA 35 en date du 16 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que l'association ALISA 35 a pour objectif de permettre aux personnes majeures en situation de handicap d'accéder à l'autonomie, à l'intégration, à la citoyenneté et à l'épanouissement personnel ;

Considérant le projet de reportage sonore initié par cette association, visant à réaliser des interviews auprès de personnes handicapées travaillant à Vitré dans différents secteurs d'activités, afin de les faire connaître des habitants vitréens ;

Considérant que ce reportage sera diffusé sur les réseaux sociaux et par voie de presse ;

Considérant que la subvention ne sera versée qu'après réalisation du projet subventionné ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 200,00 € à l'association ALISA 35, en vue de la création de son projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_132 : Garantie d'emprunt accordée à l'organisme NEOTOA pour l'acquisition en VEFA de 24 logements - Lotissement La Basse Gasniais à Vitré

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le Code Civil et notamment son article 2298 ;

Vu la demande de la société NEOTOA, en date du 11 mai 2021, relative à une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, sur la totalité de l'emprunt n° 122905, constitué de 6 lignes de prêt, d'un montant total de 1 862 367,00 euros, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et tel que détaillé ci-dessous :

Objet de l'emprunt : Acquisition en VEFA (vente en état de futur achèvement) de 24 logements situés au Lotissement La Basse Gasnais à Vitré

- Ligne de prêt n° 5430968
 - Montant du prêt : 341 177,00 €
 - Taux effectif global : 0,30 %
 - Durée : 40 ans
 - Échéances : annuelles
- Ligne de prêt n° 5430969
 - Montant du prêt : 199 154,00 €
 - Taux effectif global : 0,30 %
 - Durée : 50 ans
 - Échéances : annuelles
- Ligne de prêt n° 5430966
 - Montant du prêt : 529 617,00 €
 - Taux effectif global : 1,10 %
 - Durée : 40 ans
 - Échéances : annuelles
- Ligne de prêt n° 5430967
 - Montant du prêt : 312 419,00 €
 - Taux effectif global : 1,10 %
 - Durée : 50 ans
 - Échéances : annuelles
- Ligne de prêt n° 5430971
 - Montant du prêt : 360 000,00 €
 - Taux effectif global : 1,02 %
 - Durée : 40 ans
 - Échéances : annuelles
- Ligne de prêt n° 5430970
 - Montant du prêt : 120 000,00 €
 - Durée : 40 ans en 2 phases :
 - Phase 1 : 20 ans avec différé amortissement
Taux intérêt : 0 %
 - Phase 2 : 20 ans
Taux intérêt : 1,10 %

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 2 juin 2021 ;

Il vous est proposé de délibérer sur les conditions suivantes d'octroi de la garantie d'emprunt :

Article 1 : Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt n° 122905 d'un montant total de 1 862 367,00 euros, souscrit par l'Emprunteur, NEOTOA, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 122905 constitué de 6 lignes du prêt détaillées ci-dessus.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, en ce compris la durée de préfinancement, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte à hauteur de 100 % sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt constitué de 6 lignes, à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_133 : Annulation de loyers au titre de l'année 2021 dans le cadre de la crise sanitaire

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019_218 du Conseil municipal du 19 septembre 2019, relative à l'acquisition par la ville de Vitré de la Maison de l'Île située 13 rue Poterie et au transfert des baux commerciaux attenants (dont celui de l'enseigne L'Île O Kids) ;

Vu la décision du Maire de Vitré du 19 octobre 2009, relative à la mise à disposition d'un local, sis au 13 rue Pasteur à Vitré, en faveur de l'association Reflex Photos ;

Vu la décision du Maire de Vitré du 15 juin 2010 relative à la mise à disposition de locaux au 1^{er} étage du bâtiment de la Trémoille à Vitré, en faveur de l'association Les aînés ruraux de Vitré ;

Vu la décision du Maire de Vitré du 12 octobre 2010, relative à la convention de mise à disposition du bâtiment communal (maison du Mée), sis 89 boulevard des Rochers à Vitré, en faveur de la Croix Rouge Française ;

Vu la décision du Maire de Vitré n°2019_175 du 25 juillet 2019, relative au bail commercial conclu avec Madame Trubert pour la location d'une cellule commerciale sise 15 rue Poterie à Vitré (enseigne Et pourquoi pas ?) ;

Vu la décision du Maire de Vitré n°2020_087 du 12 juin 2020 relative, relative au bail commercial conclu avec Madame Martin-Martinière pour la location d'une cellule commerciale sise 17 rue Poterie (enseigne 1,2,3 Semelles) ;

Vu la décision du Maire n°2020_111 du 3 juillet 2020, relative au bail de sous-location conclu avec Madame Dennouni pour la location d'une cellule commerciale sise 18 rue Poterie à Vitré (Atelier Ideco) ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 2 juin 2021 ;
Vu l'avis favorable de la commission Commerce, artisanat et tourisme en date du 8 juin 2021 ;
Considérant que dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, la ville entend apporter son soutien à ses locataires ;
Considérant que, compte tenu des mesures gouvernementales liées à cette épidémie et notamment des divers confinements de la population, les locations susmentionnées ont été suspendues durant les mois d'avril et mai 2021 ;
Considérant les montants cumulés des loyers à annuler pour cette période :

Locataires	Montants cumulés des loyers avril et mai 2021
Association Les aînés ruraux	221,78 €
Association La croix rouge	200,00 €
Association Reflex photos	71,58 €
Commerce « Et pourquoi pas ? » (15 rue Poterie)	1 013,86 €
Commerce « 1,2,3 Semelles » (17 rue Poterie)	860,00 €
Atelier Ideco (18 rue Poterie)	396,00 €
Commerce « L'Ile O Kids » (13 rue Poterie)	431,64 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'annulation des loyers des mois d'avril et mai 2021, pour les associations et commerçants susmentionnés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

AFFAIRES FONCIÈRES

DC_2021_134 : Allée de la Villemarqué - Vente VILLE DE VITRE / DIARD IMMOBILIER en vue de la réalisation d'une résidence intergénérationnelle

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1 ;
Vu l'avis du Domaine en date du 13 avril 2021 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Logement et Urbanisme en date du 26 avril 2021 ;
Considérant que la Ville de Vitré est propriétaire de la parcelle AI 298, située 7 allée de la Hodeyère à Vitré ;
Considérant que la société DIARD IMMOBILIER envisage de réaliser une résidence intergénérationnelle sur une partie de la parcelle AI 298, d'une superficie d'environ 2 165 m², dont l'accès se fera par l'allée de la Villemarqué ;
Considérant que la Ville de Vitré et la société DIARD IMMOBILIER ont trouvé un accord pour une vente du terrain viabilisé au montant forfaitaire de 340 000,00 €, les frais de procédure liés à cette vente (géomètre, notaire,...) étant à la charge de l'acquéreur ;
Considérant que l'emprise à céder est un espace vert aménagé en équipement sportif désormais fermé au public ;
Considérant qu'un bien du domaine public est inaliénable, il y a lieu de constater la désaffectation de cette emprise et de procéder à son déclassement ;
Considérant que le déclassement de cette emprise du domaine public n'est pas subordonné à l'organisation d'une enquête publique ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle AI 298p ;
- de décider le déclassement de la parcelle AI 298p et de l'intégrer au domaine privé communal ;
- d'approuver la cession de la parcelle AI 298p aux prix et modalités décrits dans la présente délibération au profit de la société DIARD IMMOBILIER, ou toute personne physique ou morale qui lui plaira de substituer, en vue de la réalisation d'une résidence intergénérationnelle ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte lié à cette cession, notamment l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DE GIGOU, notaire à Vitré.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_135 : Rue du Commandant Pétri - Echange foncier entre la Ville de Vitré et NEOTOA

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1111-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;
Vu la délibération n°2016-186 du conseil municipal en date du 7 juillet 2016 approuvant la désaffectation et le déclassement d'emprises publiques situées rue du Commandant Louis Pétri ;
Vu la délibération n°2016-343 du conseil municipal en date du 15 décembre 2016 approuvant les conclusions de l'enquête publique et la procédure de déclassement des emprises situées rue du Commandant Louis Pétri ;
Vu la délibération n°2017-073 du conseil municipal en date du 16 mars 2017 relative à la cession d'emprises situées rue du Commandant Louis Pétri à la société NEOTOA pour la réalisation d'un programme de 9 logements ;
Vu la délibération n°2018_151 du conseil municipal en date du 5 juillet 2018 approuvant la convention de rétrocession des espaces et équipements communs de l'opération située rue du Commandant Louis Pétri ;
Vu l'arrêté du Maire de Vitré en date du 2 novembre 2016 délivrant le permis de construire n°PC03536016V0035 à la

société NEOTOA ;

Vu la convention de rétrocession de la voirie dans le domaine public communal signé entre la Ville de Vitré et NEOTOA en date du 6 juillet 2018 ;

Vu la réception des travaux intervenue le 30 avril 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Logement et Urbanisme en date du 26 mai 2021 ;

Considérant que la société NEOTOA a réalisé une opération de 9 pavillons individuels sur le secteur de la rue du Commandant Louis Pétri à Vitré, sur des parcelles appartenant à la ville de Vitré, avec l'autorisation de cette dernière ;

Considérant qu'à l'occasion de cette opération, la Ville de Vitré a délibéré en vue de céder ces anciennes emprises du domaine public, d'une superficie d'environ 603 m², à NEOTOA ;

Considérant que les emprises publiques que la Ville de Vitré doit céder ont fait l'objet d'une enquête publique donnant lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur ;

Considérant que, préalablement à l'opération, ces emprises ont été désaffectées et déclassées du domaine public après enquête publique ;

Considérant que, conformément à la convention de rétrocession du 6 juillet 2018, il appartient à la Ville de Vitré, suite à la réception des travaux, de récupérer les équipements communs réalisés à l'occasion de cette opération, notamment la voirie d'une superficie d'environ 550m², située sur l'ancienne parcelle AN 264p, en vue de l'incorporer dans le domaine public ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation en procédant à un échange foncier, sans soulte, permettant :

- à la Ville de Vitré de prendre possession des équipements communs réalisés lors de cette opération, conformément à la convention de rétrocession,

- à NEOTOA de récupérer les emprises qui ont été nécessaires à la réalisation des constructions ;

Considérant que la Ville de Vitré prend également possession d'une emprise d'environ 33m², issue de la parcelle AN 259, permettant l'installation d'une stèle ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'échange foncier entre la ville de Vitré et la société NEOTOA, aux conditions susmentionnées ;

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir auprès d'un notaire vitréen.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_136 : Lotissement d'activités de La Baratière - Cessions au profit de la SCI Sévigné Sport

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1.

Vu l'avis de la Commission Logement et Urbanisme en date du 26 mai 2021 ;

Considérant que la SCI SEVIGNE SPORT, représentée par Monsieur LE DUFF, envisage de réaliser une extension d'environ 938m² du bâtiment accueillant l'enseigne INTERSPORT au sein du lotissement d'activités de la Baratière à Vitré ;

Considérant que pour réaliser cette extension, la SCI SEVIGNE SPORT a besoin d'acquérir une emprise d'environ 430 m² provenant de la parcelle ZD 86, propriété de l'indivision de La Baratière à laquelle appartient la Ville de Vitré ;

Considérant que la SCI SEVIGNE SPORT a trouvé un accord avec l'indivision de La Baratière en vue d'acquérir la parcelle ZD 86p, d'une superficie d'environ 430m², pour un montant de 92,69 €/m², se décomposant comme suit :

- prix du foncier : 37,35 €/m²,

- coût des aménagement : 55,34 €/m²,

le montant total précis sera fixé après intervention du géomètre, à la charge de l'acquéreur ;

Considérant que l'extension du bâtiment entraînera la suppression de 24 places de stationnement, qu'il convient de compenser, tandis que les 551 m² de surface de plancher supplémentaire prévue au projet doivent générer la création de 12 places de stationnement pour respecter la règlement du PLU, soit un total de 36 places de stationnement ;

Considérant que la SCI SEVIGNE SPORT a sollicité la Ville de Vitré en vue d'acquérir les tantièmes correspondant à 36 places de stationnement sur le parking du lotissement d'activités de La Baratière ;

Considérant que la Ville de Vitré et la SCI SEVIGNE SPORT ont trouvé un accord pour la vente de ces tantièmes, pour un montant total de 116 637,36 € se décomposant comme suit :

- 12 places de stationnement à créer : 4 347,06 €/place,

- 24 places de stationnement en compensation de celles supprimées par l'extension (le coût d'aménagement du foncier étant déduit du prix du stationnement) : 2 686,36 €/place ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la cession par l'indivision de La Baratière, de la parcelle ZD 86p au profit de la SCI SEVIGNE SPORT aux prix et conditions susmentionnés ;

- d'approuver la cession de tantièmes correspondants à 36 places de stationnement au profit de la SCI SEVIGNE SPORT aux prix et conditions susmentionnés ;

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte lié à ces cessions, notamment l'acte de vente à intervenir en l'étude d'un notaire vitréen.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

DC_2021_137 : Convention mandatement pour la gestion de l'Etablissement "Multiaccueil de la Fleuriais" - Période 2021-2024

Le Maire expose :

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment ses articles 106 et suivants, définissant le cadre des services d'intérêt économique général (SIEG) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération n°53 en date du 17 septembre 2010, qualifiant de Service social d'intérêt économique général (SSIEG) les activités relatives à la petite enfance et aux loisirs de l'enfance ;

Vu la délibération n°2020_286B du conseil municipal en date du 14 décembre 2020, relative au lancement d'un appel à projet dans le cadre de la gestion d'un Etablissement d'accueil du jeune enfant de 30 places, sis au 1 Boulevard René Crinon - 35500 Vitré, du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2024 ;

Vu la candidature de l'association Astéroïde B612 ;

Vu l'avis favorable de la commission Petite enfance-éducation-restauration du 18 mai 2021 ;

Considérant que le cadre du SSIEG permet d'affirmer le caractère d'intérêt général des missions en direction d'un public âgé de 0 à 11 ans, sur l'ensemble du territoire Vitréen, et notamment pour le développement des activités suivantes :

- l'information des parents sur les actions petite enfance, enfance ;
- la coordination d'utilisation d'espaces dédiés à la petite Enfance, l'Enfance et la famille ;
- activités d'Animation et gestion d'un multi-accueil, crèche, halte-garderie ;
- activités d'Animation et gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Considérant que le cadre juridique du SSIEG permet d'assurer les missions d'intérêt général sous forme de mandatement vers un opérateur choisi et conformément au développement de la politique Petite Enfance et Enfance ;

Considérant l'échéance, à la date du 30 juin 2021, de la convention actuelle conclue entre la Ville et l'Association Astéroïde B612 de Vitré dans le cadre de la gestion du Multi-accueil sis à la Fleuriais ;

Considérant qu'il convient de nommer un opérateur pour la gestion de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant sis au 1 Boulevard René Crinon à Vitré, pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2024, afin de maintenir une offre de services aux familles du territoire ;

Considérant que l'Association Astéroïde B612 de Vitré répond aux critères de l'appel à projet par son projet éducatif, son expertise de gestion, son modèle de gouvernance et sa proposition financière ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de nommer l'association Astéroïde B612 comme gestionnaire de l'équipement de type Etablissement d'accueil du jeune enfant dit « Multi-accueil de la Fleuriais » ;
- d'approuver les termes et conditions de la convention de mandatement à conclure pour la période 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2024 ;
- d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer cette convention de mandatement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_138 : Création du service Relais Petite Enfance

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019_309 en date du 21 novembre 2019 relative à l'adoption de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 ;

Vu la délibération N° 2021_064 du conseil municipal du 22 mars 2021 relative au vote du budget primitif du budget principal 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Petite enfance, Education et restauration du 18 mai 2021 ;

Considérant la volonté de la Ville de Vitré de conforter l'offre de services en direction des familles ;

Considérant que le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM), ouvert au public depuis septembre 2016, est rattaché au CCAS de la Ville de Vitré, ce jusqu'au 30 juin 2021 ;

Considérant que les Relais Parents Assistants Maternels, créés en 1989 à l'initiative de la Caisse nationale d'allocations familiales, ont profondément évolué en trente ans et que leur dénomination d'origine ne correspond plus à la diversité de leurs missions ;

Considérant que ce service a pour rôle d'être un lieu ressource dans le cadre de la recherche de modes d'accueil pour les parents, d'accompagner la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant et d'assurer une mission d'observatoire de l'offre d'accueil sur le territoire ;

Considérant l'objectif de consolider l'intervention du Relais Parents Assistants Maternels sur la politique Petite enfance et d'apporter une meilleure visibilité de la coordination Petite Enfance à l'échelle municipale ;

Considérant que ce service représente un coût annuel de 72 000 € en charges de fonctionnement, compensé en grande partie par les prestations de la Caisse d'allocation familiale estimées à 32 900 € pour la prestation Contrat Enfance Jeunesse et à 39 800 € pour les prestations de service « Relais Assistants Maternels » ;

Considérant les engagements relatifs au Contrat Enfance Jeunesse, pour la période contractuelle de 2019-2022, réaffirmant l'objectif prioritaire de favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour tous et ainsi, de continuer à développer les services aux familles ;

Il est proposé au Conseil municipal

- d'approuver le principe de création d'un service Relais Parents Assistants Maternels par la Ville de Vitré, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- de nommer ce service « Relais Petite Enfance » pour une meilleure lisibilité ;
- d'approuver le projet de fonctionnement du service « Relais Petite Enfance » 2019-2022 qui s'inscrit dans la continuité

du projet de fonctionnement du Relais Parents Assistants Maternels précédemment géré par le CCAS de la ville de Vitré ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet ;
- d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la CAF, définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la subvention pour le fonctionnement du « Relais Petite Enfance » ;
- d'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à la signer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_139 : Avenant n°3 - Convention Mandatement Centre Social 2019-2022 - Bureau du Relais Petite Enfance

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018_319 du conseil municipal du 13 décembre 2018, relative au renouvellement de la convention de mandatement entre la Ville de Vitré et l'Association Centre Social de Vitré ;

Vu la délibération n°2019_163 du conseil municipal du 20 juin 2019, relative à l'adoption de l'avenant n°1 à la convention de mandatement conclue avec l'association Centre Social de Vitré ;

Vu la délibération n° 2020_134 du conseil municipal du 22 juin 2020, relative à l'adoption de l'avenant n°2 de la convention de mandatement 2019-2022 conclue entre la Ville de Vitré et l'association Centre Social de Vitré ;

Vu la convention de mandatement 2019-2022 conclue entre la ville de Vitré et l'association Centre Social de Vitré, et spécifiquement l'annexe 3 portant sur la mise à disposition de l'équipement Maison de l'Enfance sis allée de la Hodeyère 35500 Vitré ;

Considérant l'occupation, à la maison de l'Enfance, d'un bureau et d'une salle d'activités par le service Relais Parents Assistants Maternels, rattaché au CCAS de Vitré depuis sa création en 2016 et jusqu'au 30 juin 2021 ;

Considérant le transfert de gestion du Relais Parents Assistants Maternels, sous la dénomination « Relais Petite Enfance » à compter du 1^{er} juillet 2021, vers la Ville de Vitré;

Considérant le maintien de ce service au sein de la Maison de l'Enfance dans le cadre de la continuité de service ;

Considérant la nécessité pour la ville de Vitré de reprendre possession d'un bureau au R+1, d'une surface de 15 m² et d'une capacité de 4 personnes, pour les activités du Relais Parents Assistants Maternels dénommé « Relais Petite Enfance », ainsi que de la salle des explorateurs, d'une capacité de 45 personnes maximum, située au rez-de-chaussée, pour son utilisation par le service de la Ville dans le cadre des animations proposées ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- d'approuver l'avenant n°3 relatif aux modifications de l'annexe 3 de la convention de mandatement 2019-2022 conclue entre la ville et l'association Centre social de Vitré, portant sur l'équipement ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2021_140 : Labellisation "Plan mercredi"

Le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.551-1 et D. 521-12 ;

Vu le décret n° 2016-269 du 4 mars 2016, modifiant le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au Projet éducatif territorial (PEDT) et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu la délibération n°2018_319 du conseil municipal en date du 13 décembre 2018, relative au renouvellement de la convention de mandatement entre la Ville de Vitré et l'Association Centre Social de Vitré ;

Vu la délibération n° 2019_133 du conseil municipal en date du 23 mai 2019, relative à l'approbation du PEDT pour la période 2019-2022 ;

Vu la délibération n°2019_309 du conseil municipal du 21 novembre 2019, relative à l'adoption de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 ;

Vu la délibération n°2020_260 du conseil municipal du 16 novembre 2020, relative à l'adoption de la convention d'objectifs avec l'association Loisirs Pluriels antenne de Vitré ;

Vu la délibération n°2020_238 du conseil municipal du 19 octobre 2020, relative à la création d'un accueil collectif municipal de mineurs 3-11 ans, en complémentarité de l'offre existante ;

Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance-Education- Restauration en date du 3 mai 2021 ;

Considérant les engagements relatifs au Contrat Enfance Jeunesse, pour la période contractuelle de 2019-2022, réaffirmant l'objectif prioritaire de favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour tous et, ainsi, continuer à développer les services aux familles ;

Considérant le développement de l'offre de services de garderie, proposés le matin et le soir, avant et après l'école, vers des accueils périscolaires et déclarés auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations depuis janvier 2020 ;

Considérant le service d'Accueil collectif de mineurs, d'une capacité maximum de 125 enfants, proposé par l'association Centre Social le mercredi ;

Considérant le service d'Accueil collectif de mineurs, d'une capacité maximum de 20 enfants, proposé par l'Association Loisirs Pluriels antenne de Vitré le mercredi ;

Considérant que le « Plan mercredi », dispositif initié par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation d'accueils de loisirs de qualité respectant les principes de la charte qualité du « Plan mercredi » ;

Considérant que cette charte qualité invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité des activités

Considérant qu'en complément des projets déjà réalisés, et pour répondre aux critères de cette charte, la ville de Vitré pourrait notamment mener les actions suivantes :

- création d'un Réseau Enfance à l'instar du Réseau Petite Enfance
- améliorer les conditions d'accueil par des projets de réhabilitation des équipements
- poursuivre la formation et la sensibilisation des encadrants
- poursuivre et conforter les collaborations avec les établissements privés
- accompagner les encadrants dans la construction d'actions d'animations locales ;

Considérant l'intérêt de réaffirmer les engagements de la Ville en vue de développer une offre de services de qualité à destination des enfants de 3 à 11 ans, sur l'ensemble des temps périscolaires, notamment en adoptant la charte qualité du « Plan mercredi » ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la demande de label « Plan mercredi » ;
- d'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à signer la demande de labellisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants (abstention de M. N. Kerdraon et de Mme N. Le Floch).

DC_2021_141 : Convention pour l'accueil collectif de mineurs conclue avec la commune de Balazé

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mandatement conclue entre la Ville de Vitré et le Centre Social de Vitré pour la mission d'intérêt général confiée dans le cadre de la gestion de la Maison de l'Enfance ;

Vu la délibération N°2020_131 en date du 22 juin 2020 portant sur l'adoption des conventions d'accueil collectif de mineurs à conclure avec les communes de Vergéal, Balazé, La Chapelle Erbrée, Montautour et Montreuil-sous-Pérouse ;

Considérant que la convention d'objectifs et de gestion, conclue entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et l'État, réaffirme l'objectif prioritaire de favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour tous et ainsi, de continuer à développer les services aux familles ;

Considérant que la Ville de Vitré priorise l'accueil des enfants mineurs dont les parents résident à Vitré tout en permettant aux enfants mineurs des communes situées sur le territoire de Vitré Communauté d'accéder à l'accueil collectif de mineurs sous réserve de la signature d'une convention avec la commune d'origine fixant la participation financière de cette dernière ;

Considérant la volonté de la commune de Balazé de faire bénéficier les enfants, domiciliés sur son territoire, de l'accueil collectif de mineurs dont la gestion est assurée par l'association Centre social de Vitré, pour la période du 5 juillet 2021 au 31 décembre 2022 ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'accueil collectif de mineurs à conclure avec la commune de Balazé ;
- d'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

CULTURE

DC_2021_142 : Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Le Bon Scén'art pour l'organisation du Festival Les Fanfarfelues - Période 2021-2023

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le projet de festival annuel de fanfares et de musiques cuivrées dit « Festival les Fanfarfelues », initié par l'association Le Bon Scén'Art depuis 2015, est conforme à son objet statutaire ;

Considérant que cet événement, organisé au cœur de la ville historique et commerçante de Vitré le dernier week-end du mois d'août, participe à son attractivité et à la mise en valeur de son patrimoine, notamment durant la période estivale ;

Considérant que le projet présenté par l'association se fixe pour objectif d'attirer, chaque année, plus de 5 000 personnes à cette occasion ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

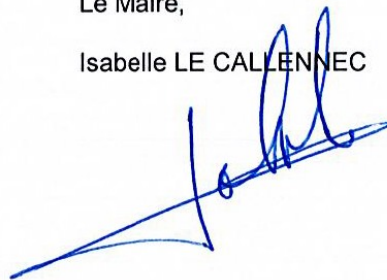
- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023, relative à la mise à disposition à titre gratuit de matériel et de l'espace public dans le cadre de l'organisation annuelle du Festival Les Fanfarfelues, à conclure avec l'association Le Bon Scén'art ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

Fait à Vitré, le 21 juin 2021
Le Maire,

Isabelle LE CALLENNEC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Le Calennec', is written over the printed name. The signature is stylized and cursive.